

République Française
Département de la Côte d'Or



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 02 mars 2023

Date de la Convocation :
24 février 2023
Date de mise en ligne sur le site internet : 17 mars 2023

Nombre de membres et Votes	
<u>En exercice</u> :	50
<u>Présents</u> :	40
<u>Absents</u> :	10
dont suppléés :	1
dont pouvoirs :	2
<u>Votants</u> :	43
- <u>Pour</u> :	43
- <u>Abstention</u> :	/
- <u>Contre</u> :	/

L'an deux mil vingt-trois, le deux mars à vingt heures, les membres du Conseil communautaire, régulièrement convoqués, se sont réunis, en session ordinaire, Salle polyvalente Gustave Eiffel au Forum de Mirebeau sur Bèze, sous la présidence de Monsieur Didier LENOIR.

Étaient présents : Georges APERT - Marc BOEGLIN - Laurent BOISSEROLLES - François BOLOT - Anne CATRIN - Roland CHAPUIS - Christian CHARLOT - Charlène COLLET - Marie-Françoise COLLINET - Roland de BRETEVILLE - Gérard DEGUY - Martine DESCHAMPS - Emmanuel DONICHAK - Franck GAILLARD - Nathalie GAVOILLE - Denis JACQUOT - Véronique JEANDET - Isabelle LAJOUX - Hervé Le GOUZ de SAINT SEINE - Henri LECHENET - Didier LENOIR - Jean-Claude MARCAIRE - Marcel MARCEAU - Michel MAROTEL - Dominique MATIRON - Virginie MEUNIER - Cécile MOUREAUX - Didier PETITJEAN - Gérard PONSOT - Brigitte PORCHEROT - Séverine PRUDHOMME - Isabelle QUIROT - David RICHARD - Jean-Marie ROSEY - Marie-Claude ROUGEOT - Christian ROY - Marie SALILLAS - Nicolas TASSIN - Laurent THOMAS - Nicolas URBANO

Étaient excusés : Bruno BETHENOD - Christophe CADET - Bernard GRIBELIN - André JOURDHEUIL - Dominique LONGHI-RENARD - Bernard PETIT - Elise THEUREL

Étaient absents : Cyril BELLANT - Jean-François MICHON - Patrick MOREAU

Ont donné pouvoir : Bruno BETHENOD pouvoir à Gérard PONSOT - André JOURDHEUI pouvoir à Nicolas URBANO

Suppléants présents : Fabrice CLAIR

Secrétaire de séance : Nicolas URBANO

Objet de la Délibération n°2023-01-03 : Projet de transfert de gestion d'une ligne du réseau ferré national à la Communauté de Communes pour une exploitation touristique

Vu la demande du Vélorail de la Vingeanne,
Vu la proposition de SNCF Réseau,
Vu l'avis favorable rendu par le Conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme le 23 février 2023,

Le Président indique que SNCF Réseau dispose de 690 km en Bourgogne-Franche-Comté de lignes dites « non-circulées », à ce jour, 35 km sont consacrés à une activité ferroviaire (vélorail - cyclo rail).

Jusqu'à présent, il était possible pour une association de signer une convention d'occupation temporaire avec SNCF réseau pour ce type d'activités, moyennent le paiement d'une redevance.

L'association du Vélorail de la Vingeanne dispose d'une autorisation d'occupation temporaire depuis 2012, elle prendra fin le 23 avril 2023.

Désormais, SNCF Réseau n'autorise plus ce type de convention mais exige une convention de transfert de gestion avec un portage par une collectivité, cette convention, d'une durée de 15 ans pour les usages ferroviaires et 25 ans pour une voie verte, n'est plus assortie d'une redevance. Sur cette base, une collectivité peut consentir une autorisation d'occupation à des tiers (par exemple l'association du Vélorail).

Le Vélorail de la Vingeanne a inauguré son premier tronçon de 2.8 km le 22 juin 2013, il s'est développé pour atteindre 4.8 km, le circuit actuel et il porte un projet d'extension :

- Au nord : parcours de 11 km jusqu'à Nantilly sur le territoire de la Communauté de Communes du Val de Gray
- Au sud : circuit traversant le viaduc de Oisilly, sur le territoire de la Communauté de Communes Mirebellois et Fontenois

A défaut de transfert de gestion de la ligne aux 2 Communautés de Communes (Val de Gray et Mirebellois et Fontenois), l'autorisation d'occupation temporaire accordée à l'association du vélorail ne sera pas renouvelée, le vélorail devra cesser son exploitation au 23 avril 2023.

Le périmètre de transfert sur la partie Mirebellois et Fontenois pourrait s'étendre de la gare de CHAMPAGNE (PK 336+1) à OISILLY (PK 331+8) pour permettre une éventuelle extension du vélorail jusqu'au Viaduc de Oisilly.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée :

SOLLICITE le transfert de gestion de la ligne ferroviaire non circulée n° 838 000 – St Julien à Gray du réseau ferré national à la Communauté de Communes Mirebellois et Fontenois de la gare de CHAMPAGNE (PK 336+1) à OISILLY (PK 331+8) pour une exploitation touristique.

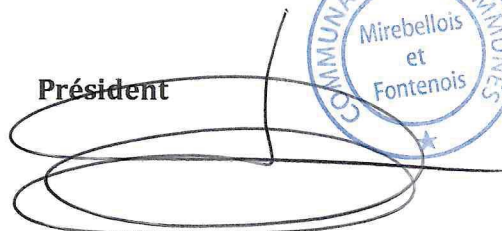
AUTORISE le Président à engager les démarches nécessaires à ce transfert de gestion.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour expédition conforme au contrôle de légalité

A Mirebeau-sur-Bèze, le 7 mars 2023


Didier LENOIR

Président



Nicolas URBANO

Secrétaire



Pièces jointes : /

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de DIJON ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de communes Mirebellois et Fontenois, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.